Berne
Au Conseil fédéral, Be

MERCREDI 1 AVRIL 1903 — N° 26 — XLIIIme ANNÉE

# LE CONFÉDÉRÉ

## Organe des Libéraux Valaisans

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

**Au numéro de Samedi est joint comme Supplément le BULLETIN OFFICIEL**

PRIX DE L'ABONNEMENT
**Suisse**: Un an fr. 6.50. Six mois fr. 4.—
Trois mois fr. 3.—
**Etranger**: (Union postale) fr. 12.—

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY**
**ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE**
**Tous les envois doivent être affranchis.**

PRIX DES ANNONCES
la ligne ou son espace :
Canton 15 ct. — Suisse 20 ct. — **Etranger 25 ct.**
RÉCLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames, s'adresser exclusivement à l'Agence HAASENSTEIN & VOGLER à **Sion, Lausanne, Genève,** et à l'Imprimerie du journal

## *Chronique suisse.*

Après quinze jours de laborieux débats, les Chambres ont clôturé samedi leur session extraordinaire. Bon nombre de questions, dont quelques-unes importantes, ont été liquidées ; seule, celle qui avait motivé essentiellement la convocation en mars des Conseils de l'Assemblée fédérale n'a pu être abordée : le rachat du Jura-Simplon ; il reste à l'ordre du jour des deux Conseils; on sait les raisons de ce renvoi.

Si la première semaine de la session a été bien remplie, la seconde n'a pas été moins nourrie : l'initiative Hochstrasser-Fonjallaz, la revision de l'article 32 *bis* de la Constitution et la discussion de la motion Scherrer-Füllemann sur la Banque centrale avaient été les plats de résistance dans la première semaine ; la seconde a vu défiler de gros morceaux aussi, tels l'emprunt de 70 millions, les règlements des deux Conseils, les subventions scolaires, l'interpellation militaire.

En d'autres temps, la loi sur le subventionnement de l'école populaire par la Confédération eût donné matière à de grands débats et à de brillantes passes d'armes. Le Conseil national a liquidé cette question dans une séance de l'après-midi, sans fracas et presque sans discussion, et d'un accord unanime. La solution est heureuse, on la pressentait d'ailleurs depuis le jour où les groupes politiques des Chambres s'étaient ralliés à la proposition de révision constitutionnelle préliminaire, et où le peuple, sans opposition sérieuse, avait ratifié le nouvel article 27 *bis*. La loi adoptée lundi au Conseil national doit encore passer le cap de la discussion au Conseil des Etats ; elle viendra en juin devant la seconde Chambre, celle-ci n'ayant pas voulu traiter un objet de cette importance en fin de session. Il ne paraît pas douteux, d'ailleurs, qu'elle rencontre la même unanimité aux Etats qu'au Conseil national, et l'an prochain déjà, les budgets cantonaux pourront inscrire à leurs recettes la subvention fédérale à l'école primaire.

Cette recette, exclusivement appliquée à ce but, sera tout particulièrement la bienvenue dans notre canton.

* * *

Les deux Chambres ont donné leur consentement unanime à la convention passée par le département des finances pour la conclusion d'un emprunt de 70 millions au 3 0/0. On connaît les conditions de l'emprunt, elles sont le plus bel hommage rendu à la solidité du crédit de la Confédération suisse.

Et puisque nous parlons finances, notons ici encore que les deux Conseils ont procédé, pour la première fois, en application des dispositions de la loi nouvelle sur les rapports entre les deux Chambres, à la nomination des commissions financières chargées, pendant toute la durée de la législature, de contrôler et de diriger, d'accord avec le chef du département des finances, la politique financière de la Confédération.

Dans le but d'assurer un contrôle aussi étendu que possible sur la gestion des finances du pays, tous les groupes de l'Assemblée ont été représentés dans les deux commissions. Au nombre des élus de celle du Conseil des Etats figure un député valaisan, M. le conseiller d'Etat H. de Torrenté, qui fait aussi partie de la délégation de cette commission.

Les deux commissions tiendront une première séance commune le 18 avril. Les délégations des deux commissions se réuniront le 17.

* * *

Pour beaucoup, le clou de la semaine parlementaire aura été, sans conteste, l'interpellation militaire. Un débat public n'était point superflu après les vigoureuses protestations soulevées dans la presse, en ces dernières semaines, par divers incidents de notre vie militaire.

L'impression qui reste du débat ouvert devant le Conseil national est qu'une réorganisation du département militaire, dans le sens d'une simplification de l'appareil bureaucratique, s'impose. Le chef du département militaire a une autorité suffisante pour remédier aux défauts qui lui ont été signalés, et il faut souhaiter qu'il en use à l'occasion pour remettre, sinon la paix, plutôt l'ordre dans le personnel de son administration, telle est l'opinion générale de la presse, ainsi que nous le constatons plus loin.

Mentionnons aussi le refus du Conseil national d'entrer en matière sur le projet de création d'un corps de gendarmerie de campagne.

C'est un petit échec, mais qui n'en a pas moins son importance dans la circonstance présente.

* * *

Les deux Conseils ont passé de longues heures à discuter leur règlement. Question importante, sans doute, mais qui n'offre rien de palpitant pour ceux que n'intéresse pas le mode de délibération de nos honorables ; notons toutefois que ceux-ci ont décidé de ne plus siéger le samedi ; rien d'autre part n'a été innové dans la formule du serment qui reste facultatif.

Aux Etats, on a discuté la loi sur la chasse et créé une divergence essentielle avec la première Chambre sur la question de la chasse dimanche ; grâce à un subterfuge du clérical député fribourgeois, M. Python, consistant à supprimer tout uniment l'article 8 qui renfermait l'interdiction de la chasse le dimanche, celle-ci a été rétablie, au grand scandale des partisans de l'observation religieuse du dimanche. Enfin, les dernières divergences entre les deux Conseils ont été liquidées concernant la loi sur les naturalisations ; une disposition importante de cette loi est celle qui

---

FEUILLETON DU *CONFÉDÉRÉ*

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

39

## LA PENSIONNAIRE D'ÉCOUEN

PAR

**MARY SUMMER**

DEUXIÈME PARTIE

III

### La tour de Saint-Géréon.

*(Suite)*

En ce moment, le sacristain traversait la nef, conduisant un groupe d'officiers russes, sanglés dans leurs uniformes et eur faisant admirer les curiosités du lieu.

— Attention à cette tapisserie du XIIme siècle, sur laquelle repose le crâne du vénéré Géréon. Elle a été brodée au petit point par la reine Berthe de Souabe, une pieuse princesse aussi habile qu'une fée dans tous les ouvrages d'aiguille.

— Monsieur, dit Adolphe en se jetant au milieu du groupe, pourriez-vous me donner des nouvelles d'un jeune homme qu'on a vu ici avant-hier soir ? Il venait, si je ne me trompe, chercher un acte qui doit se trouver dans les registres de votre sacristie.

La calotte de velours et les besicles d'or du sacristain s'agitèrent avec un mouvement de triomphe.

« Là, pensa-t-il, je savais bien qu'on avait fouillé nos registres, et le recteur qui se moquait de moi ! »

Puis, dissimulant sa joie sous un air majestueux :

— Impossible de vous répondre en ce moment, le devoir avant tout ; veuillez attendre que la visite soit terminée ou vous joindre à nous, si cela peut vous être agréable.

Sur un signe négatif d'Adolphe, il ajouta :

— Tant pis ! Je vous plains si la vue de ces belles choses n'a pas l'heur de vous plaire. Continuons notre route, messieurs.

Adolphe qui ne se souciait pas plus, le profane ! du crâne de Géréon que de la tapisserie de la reine de Souabe, resta dans la nef, trépignant d'impatience, tandis que Bridoux murmurait :

— Paltoquets de Russes ! c'est positif, il y en a un qui m'a regardé de travers ; c'est bien pour vous, monsieur Adolphe, que je me contiens.

Au bout d'une demi-heure qui sembla terriblement longue à l'amoureux, Hans, le sacristain, reparut seul.

— Maintenant, monsieur, parlez, dit-il ; je vous écoute. Qu'y a-t-il pour votre service ?

— Tout simplement répondre à la question que je vous ai adressée tout à l'heure : avant-hier, dans la soirée, un jeune homme s'est-il présenté à la sacristie ?

— Non, je n'ai vu personne, mais je sais fort bien qu'on s'est permis de bouleverser nos livres. Je loge au-dessus de la sacristie ; entendant du bruit, je suis accouru ; trop tard ; le voleur avait décampé.

— Ménagez, je vous prie, vos expressions.

— Et pourquoi prendrais-je des mitaines, s'il vous plaît ? Vouloir dérober un acte dont on pourrait obtenir légalement la copie est, dans tous les pays, une action déshonnête. Je ne vous félicite pas, monsieur le Français, d'avoir des amis si peu délicats. Et maintenant, bonsoir. Ma femme Gretchen m'attend pour tremper la soupe ; je n'ai pas envie de dîner par cœur pour vos beaux yeux.

Là-dessus, tournant le dos aux hommes, il remonta lestement les marches du chœur.

— Voulez-vous que je le poursuive, demanda Bridoux, et que je lui fasse sortir de force les paroles de la gorge ? Il y a là un grabuge qu'il faut éclaircir. Quelqu'un est venu fouiller les registres ; or ce ne peut être que la demoiselle.

— Je ne le crois pas ; cet homme a raison ; s'approprier en cachette une chose qu'on pourrait facilement obtenir pour une somme minime est un vol ; Eglé en est incapable. Partons, nous n'avons plus que faire ici. Il y a autre chose que je ne puis comprendre, ma tête s'y perd. Imprudente enfant ! que de dangers elle avait à courir dans cette ville remplie de troupes étrangères ; je frissonne rien que d'y penser.

— Eh bien, si vous m'en croyez, nous allons de ce pas prévenir la police. J'ai toujours détesté les mouchards, mais ils peuvent être utiles à l'occasion.

Et tous deux s'acheminèrent vers la porte de l'église ; ils passèrent devant l'escalier des tours, bien loin de se douter que celle qu'ils cherchaient était là, mourante, en proie aux angoisses de la faim. Quelques heures encore et il serait trop tard, la belle créature si vivante et si énergique n'existerait plus.

La voiture les emmenait vers la préfecture, située à l'autre extrémité de la ville,

autorise les veuves suisses d'étrangers et leurs enfants à réintégrer, s'ils le demandent, la nationalité suisse ; un délai supplémentaire de deux ans leur est accordé pour présenter leur demande en réintégration, si le délai de dix ans depuis le veuvage était expiré au moment de l'entrée en vigueur de la loi.

## Echos de l'interpellation militaire.

Le débat soulevé au Conseil national par l'interpellation du colonel Meister ne pouvait manquer de provoquer les commentaires de la presse. Presque tous les journaux donnent la même note.

La *Revue* s'exprime ainsi :

« S'il nous avait fallu encore une preuve de l'existence d'une véritable crise daus le domaine militaire, l'exposé de M. Müller et la discussion qui s'en est suivie nous l'auraient fournie. Au reste, elle n'est contestée par personne. Il y a seulement divergence sur la façon de la dissiper. La réponse de M. Müller, qui comporte tout un programme de réformes administratives, aura sans doute de l'écho dans le pays. On y saluera la volonté très nette de mettre fin aux exagérations qui ont engendré le mécontentement et, par répercussion, le mouvement « anti-militariste ». Quant au fonctionnement des organes supérieurs de l'administration, M. Müller s'est engagé également à l'améliorer, dût-il en coûter quelques exécutions. MM. Secrétan et Bühlmann se sont déclaré d'accord sur le sens général des réformes à apporter au système actuel. Mais ils estiment que les moyens proposés sont insuffisants et ils appellent une revision de la loi de 1874 sur l'organisation militaire, une réparation de cette machine que le chef du département a déclaré lui-même être usée et avoir fait son temps».

La *Suisse* dit très bien :

« Les lois, comme les hommes, vieillissent. Il vient pour les unes et les autres un moment où l'œuvre est accomplie et où l'heure de la retraite sonne. L'armée suisse, cette armée de citoyens libres et instruits, doit, sans rien perdre des qualités remarquables qu'elle a acquises au cours des années, se transformer. Il faut la rendre plus vivante, plus individuelle — moins paperassière, schématique et bureaucratique. Il faut la base der plus en plus sur la volonté raisonnée, sur le patriotisme de chacun et sur l'instruction générale. Il faut la moderniser — à une époque où le citoyen s'est de plus en plus affranchi de toutes les tutelles des âges antérieurs. Il faut lui rendre ainsi la popularité qu'elle a perdue en partie. Il faut diminuer la part, aujourd'hui trop grande, des professionnels pour augmenter celle des miliciens.

« M. Müller a indiqué que deux écoles divisent l'armée suisse : celle qui va chercher ses modèles dans les armées permanentes et celle qui cherche à tirer le meilleur parti de nos qualités nationales. C'est à cette dernière qu'il appartient d'entreprendre une réforme, dont le résultat sera de rendre plus profonde encore l'union entre le peuple et l'armée, ces deux aspects d'une même chose ».

* * *

Nous avons dit que M. Müller avait relevé à la charge de certains instructeurs quelques niaiseries commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Un journal en cite une bien typique qu'on nous permettra, malgré sa crudité, de reproduire :

« On avait introduit, dans la cavalerie, un nouveau genre d'inspection que Rabelais ne désapprouverait pas. Chacun sait que les jeunes cavaliers sont souvent plus que fatigués lorsqu'ils ont été longtemps à cheval, car la selle d'ordonnance n'est pas tendre. Celui qui, pour la première fois, se sert d'une pioche risque fort de s'écorcher les mains. Donc, pour s'assurer que les jeunes dragons ne s'étaient pas écorchés, un chef sagace avait imaginé ceci : Le soir, au moment où l'on allait rentrer dans les chambrées, les soldats s'alignaient sur un rang.

— Demi-tour... droite !... lote... bas !

Alors, un sergent, portant une chandelle, parcourait solennellement le « front » de la troupe, tandis qu'un officier non moins solennellement, etc., etc.

M Müller a eu mille fois raison de dire que c'était là le travail d'un médecin et non d'un officier. »

# CANTON DU VALAIS

## Décisions du Conseil d'Etat

Il est alloué un subside de 150 fr. pour la fête cantonale des musiques qui aura lieu à Brigue, le 10 mai prochain.

M. le conseiller d'Etat Zen-Ruffinen est délégué pour représenter le Conseil d'Etat à la dite fête.

— Il est alloué une gratification de 50 fr., au nommé Borgna Jean à Vouvry, pour un acte de sauvetage opéré au péril de sa vie, lors de l'inondation, le 13 juillet dernier.

— M. Léon Pignat, négociant, est nommé débitant de sels à Miex, sur Vouvry, en remplacement du titulaire démissionnaire.

— Est approuvé le règlement pour les ateliers Defabiani frères, à Sion.

**Chemin de fer Orsières-Col-Ferret.** — Le Conseil national a accordé la concession du chemin de fer Orsières-Col-Ferret (frontière italienne). Les représentants ont dû renoncer à demander la concession de la ligne à partir de Martigny, attendu que la concession Martigny-Sembrancher-Bourg-Saint-Pierre se trouve en possession d'une autre compagnie.

La ligne Orsières-Col-Ferret sera prolongée du côté italien jusqu'à Aoste par Courmayeur.

**Elevage du cheval et du mulet.** — Les étalons, cheval et baudet, prêtés par la Confédération an canton du Valais, ont dû prendre possession de leurs boxes dans les stations respectives où ils sont cantonnés, soit Tourtemagne, Sion et Martigny-Ville.

Les deux étalons destinés à cette dernière localité, sont arrivés vendredi après-midi ; ils sont en station chez M. Alexis Giroud, voiturier. Au dire des connaisseurs, ce sont de très beaux sujets.

**Importation de bétail boviu.** — Le département de l'Intérieur rappelle aux importateurs de bétail bovin que les autorisations d'entrée du bétal d'hivernage ou d'estivage ne sont données que sous la réserve expresse que les animaux soient réexportés aux bout de la saison.

Les contrevenants seront passibles, pour chaque tête de bétail non réexportée dans le délai voulu, du maximum de l'amende prévue par l'art. 36 al. 2 de la loi fédérale du 8 février 1872.

Il est en outre porté à la connaissance des intéressés que l'entrée du bétail d'hivernage par les bureaux de Champéry, Morgins et St-Gingolph est interdite.

**Viège.** — *Election municipale.* — Nous apprenons avec plaisir que M. François Delacoste, de Monthey, forestier d'arrondissement, a été nommé dimanche membre du Conseil communal de Viège, sa résidence actuelle.

**Sion.** — *Mort de M. Brunner.* — On a enseveli jeudi M. Brunner, ancien maître d'hôtel et pendant de nombreuses années conseiller municipal et juge de la ville de Sion.

M. Brunner était âgé de 85 ans ; à force de travail il s'était élevé à une jolie aisance, dont il a voulu laisser une part à son pays. Il a fait d'abord un certain nombre de legs en faveur d'œuvres de bienfaisance et d'utilité publique se montant à 10000 francs, puis il a légué 52,000 pour la création d'un hôpital cantonal.

*Honneur à sa mémoire.*

**Champéry.** — *(Corr.).* — Dans le nº 24 de l'*Ami* sous le titre : « Chronique montheysanne », Rustique cite à ses lecteurs l'exemple de Champéry où s'est formée, dit-il, une association féminine du Pius-Verein, (il faut bien donner un coup de main pour renverser ces *durs à cuire* qui nous tiennent continuellement en échec!)

Sans s'émouvoir plus que de raison de cet embrigadement féminin dans une association politique, il nous sera cependant permis de le regretter, les luttes menées par les hommes étant suffisamment âpres sans que le sexe faible s'y mêle, au grand détriment toujours de l'intérieur du ménage.

Pour l'honneur de Champéry, nous tenons d'ailleurs à faire remarquer à Rustique, toujours si bien renseigné, que le nombre de ces affiliées politiques n'est pas aussi élevé qu'il le dit et qu'il aurait dû être, pour correspondre aux efforts inouïs des initiatrices du mouvement, à la tête duquel se trouvaient pourtant des notabilités distinguées de la commune, « sans en excepter la noblesse ».

*Un petit Chinois* qui demande quand on lui enverra les francs qu'on ramasse depuis longtemps pour lui.

**Fully.** — *Une illégalité. (Corr.)* — Un grand nombre de nos contribuables se demandent, non sans raison, s'il est correct de suppléer au manque des finances municipales par le boni des finances bourgeoisiales ; ils posent donc cette importante question à qui de droit.

Les bénéfices bourgeoisiaux, jusqu'il y a trois ans, étaient répartis aux bourgeois à raison de 5 fr. par ménage. Dès lors, l'autorité emploie cette valeur à couvrir les dépenses municipales, ce qui nous paraît complètement illogique, déplacé, puisque cela porte en outre une grave atteinte aux bourgeois et tout particulièrement à ceux qui ne possèdent que la jouissance des biens bourgeoisiaux, sans omettre que cet acte se commet aussi au détriment d'un grand nombre d'autres. Notre population pense, comme on peut le croire, que cela se pratique à l'*insu* du Gouvernement. Ce virement est illégal, attendu que l'assemblée des bourgeois n'a jamais été consultée et par ce fait n'a pu donner son approbation, ce qui d'ailleurs serait impossible.

C'est là l'écho de la protestation publique, en attendant qu'il se répercute plus loin.

*Un bourgeois.*

**Bovernier.** *(Corr.)* — Notre commune vient d'avoir, pour la première fois, une conférence ; dans celle-ci il a été traité de l'arboriculture, branche agricole qui prend une grande extension de nos jours. Cette conférence a eu donc lieu, comme on l'avait annoncé, jeudi le 26 mars. Un nombreux public y assistait. Toutes les familles de la localité y étaient représentées ; elles s'étaient fait un impérieux devoir de répondre à l'ap-

---

refaisant le chemin parcouru une heure auparavant. Soudain, Adolphe poussa un cri et, se penchant vers la portière :

— Je ne m'étais pas trompé tout à l'heure ; le voilà devant ce café, le voleur qui essayait de fouiller les registres. Arrêtez, cocher.

Et il sauta lestement à terre ; Bridoux le suivit en grommelant :

— Il est fou, le chagrin lui tourne la tête.

Adolphe marcha droit vers le consommateur qui dégustait un verre de bière en lisant une gazette.

— Par quel hasard vous trouvez-vous ici, monsieur Barnabé ? Je croyais avoir entendu dire à mon oncle qu'il avait besoin de vous à Saint-Waast.

Le drôle se redressa d'un air impudent,

— Apparemment votre oncle avait besoin de moi ici puisque m'y voilà.

— Misérable ! tu essayes de payer d'audace ; c'est inutile, je t'en préviens. Je ne prendrai pas de détours et j'irai droit au fait. Que préfères-tu ? Etre livré à la justice qui te châtiera selon tes mérites ou m'avouer ce que tu as fait de mademoiselle Jeannerot ?

— Monsieur Adolphe veut rire. Comment puis-je savoir ce qu'est devenue cette belle demoiselle. Bon pour les amoureux qu'elle prend dans ses filets ; mais un vieux renard comme moi ! Je ne m'en inquiète ni ne m'en soucie guère.

— Tu t'abuses si tu espères t'en tirer avec des impertinences ? Encore une fois, réponds, que choisis-tu ?

— Ma réponse, la voici, fit Barnabé en prenant son élan pour fuir.

Une main vigoureuse l'arrêta.

— Minute, mon bon ami, Bridoux est là et je ne te conseille pas de t'y frotter. Parbleu ! à présent, je le reconnais ; c'est le pékin qui nous a fait croquer le marmot dans la diligence. Charmé de prendre ma revanche ! Faut-il le ficeler comme un saucisson, monsieur Adolphe ? Justement j'ai une corde dans ma poche.

— Non, pas de scandale ; on nous regarde déjà ; le drôle, j'en réponds, va nous suivre de bonne grâce. Aperçois-tu ces agents, Barnabé ? Sur un signe de moi, ils accourent et je te dénonce comme ayant fait disparaître un jeune homme débarqué avant-hier de Cologne ; il y a des témoins qui ont vu ta victime et qui appuieront ma déclaration.

— Si vous croyez m'intimider avec vos menaces ! me prenez-vous donc pour un imbécile ? Comment établirez-vous que je sois pour quelque chose dans cette disparition ? Avez-vous des preuves à l'appui ?

— Les preuves ne manqueront pas. Je dirai quel intérêt tu avais à faire disparaître mademoiselle Jeannerot après lui avoir volé son héritage et enlevé son frère.

Barnabé se troubla visiblement.

— En tout cas, je n'aurais été qu'un instrument ; le vrai coupable, vous le connaissez, et vous n'oserez jamais l'accuser.

— Tu te trompes. Pour retrouver la victime, aucune considération ne m'arrêtera.

L'intendant poussa un rugissement de bête fauve acculée et murmura, les dents serrées de rage :

— Soit ! vous m'y forcez, suivez-moi ; mais, auparavant, jurez qu'une fois la demoiselle retrouvée, je serai libre d'aller où bon me semblera.

— A condition qu'on ne te revoie jamais. Sois tranquille, je tiens ma parole même avec les coquins.

— Cocher, fit Barnabé en soupirant, à l'église Saint-Géréon.

— Quoi, nous brûlions tout à l'heure, dit Bridoux ; la demoiselle était dans l'église !

Durant le trajet, Barnabé, le fourbe, rêvait aux moyens d'escamoter le marché conclu.

« J'ai grand'peur, pensait-il, que la petite ne soit morte, et je passerai un mauvais quart d'heure ; si j'essayais de m'éclipser avant d'arriver à la tour ? »

Plus commode à dire qu'à faire. L'église, en ce moment, était déserte et Adolphe prenait soin de faire marcher le guide en avant.

L'intendant, soit émotion, soit calcul, mettait une lenteur extrême à retrouver l'escalier des tours qui avait aussi une entrée dans la nef.

— Scélérat ! dit Bridoux en levant sa fameuse canne retour de Russie, auras-tu bientôt fini de nous promener ? Ne lambine pas davantage ; sinon, ta tête fera connaissance avec ce bâton qui, j'ose le dire, est d'un commerce peu agréable.

Sur cette injonction, Barnabé se décida à enfiler l'escalier, et il monta si vite qu'Adolphe et le vétéran pouvaient à peine le suivre.

— Par le tricorne du petit caporal, s'écria Bridoux, je m'en doutais, le gueux l'a enfermée dans une des tours. Pauvre demoiselle !

Bridoux n'osait ajouter : « Pourvu que nous la retrouvions en vie » ; mais, en arrivant sur la plate-forme, il tremblait de tous ses membres, le vieux brave. Barnabé tira une clef de sa poche. Muet d'angoisse, Adolphe prêtait l'oreille.

*(A suivre.)*

pel à elles adressé, pour retirer tous les fruits possibles de cette séance instructive.

L'auditoire, composé d'environ 80 personnes, non compris les garçons des écoles, a suivi avec beaucoup d'attention toutes les explications. La journée commença d'abord par une théorie. Ici, le conférencier, très habile dans la partie, s'est appliqué à indiquer les règles à suivre pour les soins à donner aux semis, puis aux pépinières, ensuite à la plantation, à la taille et enfin au greffage des arbres fruitiers; car, disait-il, "ce n'est pas tout de planter des arbres, il faut encore savoir les soigner pour en retirer les plus abondantes récoltes ". Il est à remarquer que dans notre commune, ces deux dernières années, on a planté environ 400 arbres.

La séance se termina dans l'après-midi par un cours pratique de tout ce qui avait été dit dans la matinée; c'est ce qui a déterminé et convaincu un certain nombre d'arboriculteurs restés indifférents pendant les explications théoriques.

Les plus récalcitrants routiniers, en suivant la taille des arbres, se disaient les uns aux autres, en „ à parte " : „ Si je voyais, dans mon verger, un individu maltraiter les arbres de la sorte, non seulement je me hasarderais de lui donner une verte semonce, mais je me chargerais de lui faire prendre au plus vite la poudre d'escampette ". Hâtons-nous d'ajouter que ces jeunes arbres n'avaient jamais été taillés.

En terminant ce court résumé qui n'est que l'ébauche de l'entretien, je me fais un devoir, au nom de tous les auditeurs, de remercier l'honorable Conseil de l'excellente idée qu'il a eue d'intervenir auprès du Département pour faire donner cette conférence. Puisse ce premier élan être un précieux encouragement! c'est le vœu de tous. Notre population ne tardera pas à reconnaître, comme partout ailleurs, la nécessité de peupler d'arbres nos campagnes pour augmenter le produit de notre sol.

A. M. Bollin, notre dévoué conférencier, en particulier, bien des remerciements pour les instructives leçons et conseils pratiques qu'il vient de nous donner. Mille souhaits pour que ses connaissances se propagent; désir sincère de le voir souvent au milieu de nous. Espérons que l'autorité le chargera de nous donner une nouvelle conférence cet automne, laquelle sera la bienvenue.

*Un assistant.*

**Foires d'avril.** — Loèche-Ville 1 et 16; Martigny-Bourg 6; Bex 9; Monthey, Stalden 15; Brigue 16; Aigle 18; Val d'Illiez, Bas Chatillon 20; Conthey23; Martigny-Ville, Sierre 27; Viège, Mœrel 30.

**Le temps qu'il fera en avril.** Voici le temps prédit pour le mois d'avril par M. Capré :

Du 1er au 5, hautes pressions générales, beau temps, clair. Région des vents N.-E. Les 6, 7 et 8, dépression générale, mauvais temps, pluies douces. Les 9, 10 et 11, jours critiques, dépression générale sur le continent, mauvais temps général, refroidissement de la température, pluies froides et neige sur les montagnes.

Cette série de mauvais jours va du 6 au 16 avril.

Le 17 beau temps, clair et chaud. Du 18 au 30, temps variable, vents généraux du S.-O. à O. N.-O. Les 25, 26, beau temps. Le 30 avril dépression générale sur tout l'Ouest européen.

## Confédération Suisse

**Congrès pédagogique.** — Le Congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande se réunira les 15 et 16 juillet 1904, à Neuchâtel. Il discutera les questions suivantes :

1. Les examens de recrues, tels qu'ils sont organisés aujourd'hui, permettent-ils d'apprécier à leur juste valeur : *a*) le développement intellectuel et moral de la jeunesse suisse; *b*) l'enseignement donné dans les écoles primaires. Eventuellement, quelles modifications pourrait-on apporter à leur organisation.

2. L'école primaire actuelle donne-t-elle à la jeune fille une éducation en rapport avec les exigences de la vie? Comment cette éducation pourrait-elle être complétée?

**Chemins de fer fédéraux.** — Les recettes des chemins de fer fédéraux se sont élevées, en février 1903, à 4,337,300 fr. contre 4,127,419 fr. en février 1902; les dépenses à 3,271,500 fr. contre 3,129,077 fr. L'excédent des recettes est donc de 1,065,800 fr. contre 998,342 fr. Pour les deux premiers mois de 1903, l'excédent est de 2,473,979 contre 2,383,508 dans la période correspondante de 1902.

**Emigration.** — Après un ralentissement momentané, l'émigration suisse a repris sa marche ascendante. Le nombre des émigrants, qui était en 1900 de 3816, en 1901 de 3921, s'est élevé en 1902 à 4707. Sur ce nombre, 4227, soit presque la totalité, sont partis à destination des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. L'Argentine a attiré 230 émigrants.

Tous ceux qui quittent la Suisse pour se fixer à l'étranger ne sont pas nécessairement des compatriotes. En effet, le chiffre total annoncé ci-dessus comprend 1090 étrangers, simples résidents.

C'est Berne qui fournit à l'émigration le plus fort contingent.

Celui du Valais s'est élevé à 118.

## VARIÉTÉ

### Evolution politique et sociale.

*(Suite)*

L'autorité religieuse, quand elle n'était pas confondue avec l'autorité temporelle, marchait la main dans la main avec cette dernière, de sorte que la servitude était complète. Toute la vie intellectuelle se bornait dans les manifestations d'une imagination en délire, créant des êtres fantastiques tels que les esprits, sorciers ou revenants, qui incarnaient les pouvoirs occultes, symboles de la tyrannie érigée en système de gouvernement.

Louis XIV a trouvé la véritable formule de ce pouvoir absolu lorsque, dans l'immensité de l'orgueil résultant de ses triomphes, il s'écria : „ L'Etat, c'est moi! " Il ne se doutait pas qu'un siècle plus tard les rôles seraient absolument renversés et que ce peuple qui rampait à ses pieds allait devenir le maître de la situation. Qu'aurait-il répondu au prophète qui lui aurait dit, alors que l'absolutisme royal était à son apogée : „ Sire, dans cent ans, la monarchie française aura vécu. Un de vos descendants sera précipité du trône où votre Majesté brille en ce moment d'un éclat sans pareil, pour monter sur l'échafaud. Le peuple proclamera son indépendance et se donnera un nouveau gouvernement qui s'appellera la République et qui sera l'incarnation de la souveraineté de la nation tout entière". Le prophète aurait pris le roi pour un visionnaire et sans doute l'aurait fait enfermer dans quelque asile d'aliénés.

Ah! c'est que, sous l'influence des théories des philosophes du XVIIIe siècle, ces grands éducateurs du peuple, l'évolution s'était produite. Ces penseurs avaient appris au peuple à réfléchir. Ils lui avaient donné conscience de sa force et de ses droits; le peuple les revendiqua et les conquit au prix du sang et des têtes royales. Et la Révolution, comme on l'avait prédit, fit le tour du monde, car il en est de l'évolution des idées comme du développement des fruits d'un arbre. Ceux-ci naissent, croissent et, parvenus à leur maturité, tombent d'eux-mêmes dans la main qui veut les cueillir. Une idée juste naît, se développe et triomphe de tous les obstacles pour entrer dans le domaine de la réalité. C'est pourquoi toutes les iniquités, tous les abus, toutes les erreurs finissent par disparaître pour céder la place à un ordre de choses naturel et logique, car au-dessus des vaines agitations des hommes planeront toujours les immortels principes de la justice et de la vérité. Et voilà pourquoi tous les régimes tyranniques, tous les despotismes, tous les privilèges s'évanouissent les uns après les autres, comme fond la neige sous l'influence des zéphyrs et des rayons du soleil printannier.

Au point de vue politique et social, quel est l'idéal vers lequel tendent naturellement les peuples, comme mus par une force irrésistible, au fur et à mesure que se développe leur éducation? N'est-ce pas que toutes les luttes, tous les efforts ont pour but de réaliser le beau rêve que contiennent ces trois mots : Liberté, Egalité, Fraternité! C'est pour ces nobles conquêtes que bien du sang a été versé, que bien des révolutions ont bouleversé les Etats, que des hommes généreux ont sacrifié tout ce qu'ils avaient de plus cher!

Et la lutte continuera dans l'avenir pour assurer la réalisation toujours plus complète des aspirations légitimes des individus et des sociétés. Malheureusement il est encore des nations qui ont beaucoup à faire et qui, à l'heure qu'il est, gémissent sous le joug d'une autocratie toute puissante, privées des libertés et des droits les plus élémentaires. Quand le moment sera venu, espérons que les détenteurs d'un pouvoir arbitraire, imitant l'exemple du dernier souverain d'un grand empire d'Amérique, pour éviter l'effusion du sang, déposeront de bonne grâce devant le peuple souverain le sceptre qui fut trop longtemps l'emblême de la force contre le droit.

Chez les peuples qui ont déjà conquis leurs droits politiques primordiaux, la lutte entre dans une autre phase. C'est du côté des améliorations sociales que se dirigent actuellement les regards : après les luttes pour la liberté et l'égalité, la réalisation des œuvres de fraternité sociale. Les revendications en cette matière ont donné naissance à un parti nouveau, qu'on a le tort, dans certains milieux, de considérer comme une quantité négligeable; c'est le parti socialiste qui est né de la force des choses et qui prend vigoureusement l'initiative des réformes ayant pour but l'amélioration du sort de la grande classe des travailleurs de toutes les conditions. Ce parti est appelé à prendre d'autant plus d'extension qu'il se recrute dans la masse de la population et qu'il cherche à améliorer le sort des humbles.

*La fin au prochain nº.*

## Nouvelles diverses

### Escrocs espagnols.

Dernièrement parvenait à l'adresse d'une personne de Martigny-Bourg une lettre portant le timbre de Madrid. C'était, comme on le devine, une lettre de la bande d'escrocs qui a son siège dans la capitale des Espagnes et qui de là rayonne dans le monde entier.

Comme ses pareilles, cette missive, que nous avons sous les yeux, demande l'envoi d'une certaine somme en échange de la révélation de l'endroit, aux environs de cette localité, où est cachée dans une petite boîte en fer blanc une somme de 560,000 fr. en billets de la Banque de France. Cette lettre, datée de Madrid le 28 février 1903, " Prisons militaires „ porte l'adresse de M. d'Olbès, cellule nº 98 et doit être adressée à sieur D. Alfredo Janez, Calle de las Pozas, 12, 2º dcha, Madrid.

Or, précisément, le journal madrilène *L'Impartial* annonce dans son nº du 24 mars que la police espagnole a enfin découvert le siège de cette bande d'escrocs, dont le chef est précisément ce Janez, lequel a pu s'échapper, mais on a arrêté son frère Federigo et deux autres compères.

La police a trouvé dans l'appartement de Federigo Janez des monceaux de lettres provenant essentiellement d'Autriche, de Hongrie, d'Allemagne et de Suisse, adressées à notre soi-disant capitaine Olbès détenu dans les prisons de Madrid, qui promettait de révéler le lieu ou est enfuie la caisse d'un régiment, volée par le dit Olbès et renfermant 600,000 fr. Et l'examen des papiers a permis de constater que le bon voleur avait reçu de la part de nombreuses dupes, les quelques centaines de francs qu'il leur demandait pour leur indiquer le lieu du trésor.

La police de Madrid pense qu'elle a coupé court maintenant à l'industrie de ces trop ingénieux hidalgos. Nous voulons l'espérer avec elle, sans trop y croire toutefois.

## BIBLIOGRAPHIE

**Dictionnaire géographique de la Suisse.** — Neuchâtel, Attinger frères.

Parvenue au volume II, cette importante publication en consacre la plus grande partie des livraisons 15 et 17, de même que la totalité de la livraison 16, aux mots *Genève* (canton) et *Genève* (ville), lesquels tiennent, avec l'illustration, une soixantaine de colonnes. Ces deux articles embrassent tout ce qui peut être dit de ce canton.

Mentionnons aussi les articles que le *Dictionnaire* consacre au Valais; ils se signalent par une quantité de détails et de renseignements que l'on chercherait inutilement ailleurs; ils sont d'un intérêt supérieur, à tous les points de vue. L'article sur la Dranse, notamment, rédigé par notre compatriote, M. L. Courthion, se distingue d'entre les meilleurs, avec de nombreux renseignements sur la longueur totale du cours d'eau, son parcours, ses rives, ses chutes, ses affluents et ses débâcles célèbres.

Ajoutons encore que les dernières livraisons parues sont en grande partie consacrées au canton et à la ville de Glaris.

**Chansons du Centenaire.** — M. F. Gaillard-Pousaz, éditeur de la *Jeune Ménagère* et du *Jeune Citoyen*, vient de publier, sous la forme d'une d'une petite brochure de 8 pages, des *Chansons du Centenaire* pour le 14 avril 1903 : *Pour la fête du 14*, paroles de A. Clément-Rochat, musique de F. Gaillard-Pousaz; *Po la fîta dau quatorze*, de Marindin; *Qu'il vive et soit heureux*, etc.

Vous nous adressiez, il y a environ un an et demi, un échantillon d'emplâtre **ROCCO.** — Je m'en suis servi ces jours derniers pour combattre de violentes douleurs dans le dos, provenant d'un refroidissement. Il est vrai que je ne m'attendais pas à ce que ce remède, délaissé depuis si longtemps, produisit un effet admirable, et cependant je fus complètement guéri au bout de 2 jours.— Je considère comme un devoir de vous en exprimer toute ma gratitude.

St-Gall, le 20 août 1902. **K. Brændli.**

**Vin de raisins secs de Oscar ROGGEN**

**A MORAT**

*Certificat d'un client :*

W., le 25 février 1898.

Etant votre client depuis plusieurs années, je témoigne par la présente que votre vin blanc de raisins secs est irréprochable sous tous les rapports et qu'il est le meilleur moyen de combattre la trop grande consommation d'alcool. Jusqu'à présent, je n'ai jamais remarqué des suites désavantageuses et chacun aime bien boire ce vin comme boisson saine et rafraîchissante.

(Sig. V.)

## *Nos abonnés*

**sont priés de réserver bon accueil à la carte de rembours de 3 fr. 40 pour l'abonnement du 1er semestre 1903.**

**Ceux de l'étranger sont également priés de nous faire parvenir le montant de l'abonnement annuel.**

**L'ADMINISTRATION.**

# Imprimerie Ad. IMHOFF

## MARTIGNY

Journaux
Labeurs
Brochures
Programmes
Prospectus

**Affiches**
**en couleurs**

Cartes de visite
Cartes d'adresse
Livres à souche

*Impressions en tous genres*

Factures
Lettres commerciales
Circulaires
Prix-Courants

**Affiches**
**en toutes dimensions**

Registres
Enveloppes
etc., etc.

*Prix modérés — Exécution prompte et soignée.*

*Lettres de faire-part*
**livrées en 2 heures.**

---

## Agriculteurs et éleveurs de bétail

Employez pour les soins de votre bétail

**La Romande**
**POUDRE CORDIALE**

préparée sous le contrôle de l'Union pharmaceutique romande. Prix du paquet : **2** francs. — **En vente dans toutes les pharmacies.**

Rabais par quantités.

---

DEJEUNER EXQUIS — FACILE A DIGERER

**CACAO**
**SOLUBLE**
PRÉPARATION INSTANTANÉE.

**SUCHARD**

**CHOCOLAT**
TOUJOURS LE MEILLEUR
POUR CUIRE
ET POUR
CROQUER

GARANTI PUR CACAO ET SUCRE

GRAND PRIX PARIS 1900

---

# LA GENEVOISE

## Compagnie d'assurances sur la vie

**GENÈVE**

conclut aux meilleures conditions:

**Assurances au décès. — assurances mixtes, — assurances combinées, — assurances pour dotation d'enfants.**
**Conditions libérales** — polices gratuites.

RENTES VIAGÈRES
aux taux les plus avantageux.

Demandez prospectus et renseignements à M. **Ed. Coquoz,** Avocat, agent général à **Martigny,** et aux **agents de la Cie à Salvan, Sion** et **St-Maurice;** à M. **J. de Rabours,** inspect. pour la Suisse romande, à **Genève,** ou au **Siège social, 10, rue de Hollande à Genève.**

---

**On demande** 2 bons ouvriers **tailleurs**
S'adresser à M. **Michellod Alph., tailleur à Martigny.**

---

**Perdu** hier lundi après-midi entre Martigny et Fully **un porte-monnaie contenant environ 240 fr.** en billets et argent.
Le rapporter à l'Imprimerie contre bonne récompense.

---

## Boulanger-Pâtissier.

Jeune garçon intelligent, robuste, de bonne conduite, peut entrer comme **apprenti boulanger-pâtissier** de suite ou après Pâques chez
**F. Jegerlehner-Kummer, Sierre** (Valais).

---

N'achetez point de

**PIANO**

avant d'avoir vu le **grand assortiment** de chez **A. EMCH, successeur de E. Gavillet, Boulevard des Alpes, MONTREUX.**

Vente par paiements mensuels.
Garantie 4 ans pour chaque piano.
**Accords, réparations, échange.**

*Excellents pianos de location, à des conditions très avantageuses.*

---

## Places vacantes

**pour de suite**
**1 sommelier de salle.**
**1 cocher portier.**
**1 garçon de café portier.**
**7 cuisinières pour hôtels et familles.**
**11 filles pour aider au ménage.**
**3 filles pour cafés.**
**4 filles d'office.**
**6 filles de cuisine.**
**4 laveuses de linge.**
**1 première lingère.**
**1 secrétaire d'hôtel.**
**1 gouvernante d'office.**
**9 femmes de chambre** pour familles en France Angleterre, Suisse française et allemande.
**7 vachers pour la France.**
**3 vachers pr le canton de Vaud.**
**10 garçons de campagne.**
**2 charretiers.**
**2 cuisinières, soit filles de ménages pour cures en France.**

S'adresser au Bureau GILLIOZ à Monthey.

---

## Vente aux enchères à Monthey

Sous l'autorité de la chambre pupillaire de Monthey, M. Franz de Sépibus, tuteur de Mlle Maria Parvex, à MONTHEY, exposera en vente aux enchères publiques conjointement avec les autres copropriétaires,

**Un jardin** situé à la Vignette, sur l'avenue de la gare de **Monthey,** contenant 764 m² art. 2130 et 2131 du cadastre.

Cette vente aura lieu le **5 avril prochain** à 2 h. de l'après-midi au café de M. **Osc. Boissard, à Monthey.**

**Les conditions seront lues à l'ouverture des enchères.**

---

## Bières renommées du Cardinal

**FRIBOURG**

Dès maintenant, mise en perce des

**Bières de Pâques**

Dépôts-glacières : en gare de BRIGUE et à MARTIGNY-VILLE. 1

---

## Sciatique

Je viens vous remercier de l'excellent traitement que vous avez fait suivre à ma femme âgée de 60 ans, et grâce auquel elle est guérie maintenant de sa sciatique dans la hanche gauche et dont les douleurs se faisaient sentir dans toute la jambe. Ce mal l'avait tourmentée pendant plus de 2 ans, aussi est-elle d'autant plus heureuse maintenant d'être rétablie. Il est juste que, de mon côté, je fasse tous mes efforts pour vous attirer de nouveaux clients et dès aujourd hui je puis vous annoncer des malades qui vous écriront sous peu. Au Pilon, Brents s/ Clarens, Vaud, le 10 juin 1901. Jules Henchoz. Le juge de paix du cercle de Montreux atteste la vérité de la signature ci-dessus de Jules Henchoz. Veytaux, le 10 juin 1901. Le juge de paix: A. Masson. Adresse: Policlinique privée Glaris, Kirchstrasse 404, Glaris.

---

## Ferblanterie. Couverture.

Appareillage pour eau et gaz
*Spécialité de couvertures en ciment ligneux.*

**HENNY & EMERY**

Place du Grand St-Jean 3 **LAUSANNE** Place du Grand St-Jean 3

**Téléphone 1868.**

**Entreprise à forfait de tous genres de toitures.**
**Installation de chambres de bains.**
**Buanderies et Water-Closet.** 1
**Travaux d'entretien.**

---

PUBLICITE.
Tous les ordres d'insertions pour la

## Gazette des Étrangers

de Lausanne-Ouchy
sont à adresser exclusivement à la nouvelle administration des annonces
Agence de Publicité Haasenstein & Vogler.

---

## A vendre deux calèches

en bon état, dont une à 6 places.
S'adresser à M. **Lenoir,** voiturier, **Aigle.** 1

---

**On offre à vendre** environ 60 à 70 quintaux de bon

**regain.**

S'adresser à **Henri Chevalley, Lavey-Village** (Vaud). 0

---

## CHAUSSURES

Bon marché réel.

**Catalogue illustré gratis et franco**

Aperçu de quelques genres :

**Pour hommes N^os 40 à 47**

Souliers de travail ferrés depuis 5.95
Bottines mont. croch. » solides » 8.—
» » » bouts » » 8.50

**Pour dames N^os 36 à 42**

Bottines ferrées à lacets solides dep. 5.80
» montantes » dbl-toile » 6.—
» » » avec bouts » 6.50

**Pour fillettes et garçons 26/29 30/35**

Souliers montants ferrés solides depuis 3.50 et 4.50

Expéditions contre remboursements par retour du courrier.
Echange gratis et franco de tout ce qui ne convient pas.

GRAND MAGASIN DE CHAUSSURES
Ed. NICOLE, VEVEY

---

## Timbres en caoutchouc

| | |
|---|---|
| Petits timbres simples | 0,40 |
| Timbres de 1 à 3 lignes | 0,80 |
| Timbres ovales | 1,50 |
| Tampon permanent | 0,60 |
| Monogrammes | 0,80 |
| Cachets pr cire à cacheter | 0,80 |

PRIX-COURANT avec plus de 100 vignettes gratis et franco.
Atelier pour timbres et clichés.

A. Niederhæuser
GRENCHEN (Soleure)

---

## *Drapeaux de sociétés*

Albums contenant riche collection de modèles à disposition. Exécution artistique et bon marché.

**J. Werffeli, peintre,**
à **Turbenthal** (Canton Zürich)

---

## Aux Chanteurs

**LE CHANTEUR ROMAND** contenant 24 romances et 30 chansons nouvelles. Chansons militaires, Chants de Sociétés, 1 vol., reliure de poche, contenant texte et musique des 54 numéros (8me mille) . . **Prix : 2 francs**

**NOUVELLE COLLECTION DE 25 CHŒURS D'HOMMES** de différents degrés de force. Chaque chœur séparé, 25 cent. La collection reliée, **3 fr.**

**CHŒURS MIXTES,**
3 chœurs de concert. Chaque chœur, **30 cent.**

**IDYLLE.** Chœur de dames et les trois cantates pour Sociétés et Ecoles :
Grandson — Davel — Pestalozzi
Voix seules, chaque . . . **30 cent.**
Voix et piano . . . . . **1 fr. 25**

**COLLECTION DE 33 MÉLODIES, CHANT ET PIANO.**
Grande édition illustrée.
**Prix : 1 fr. et 1 fr. 50 chaque.**
Catalogue et spécimens sur demande

**H. GIROUD, GENÈVE**